

FONDEMENTS ET MISE EN PRATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PALLIATIF

Dossier du mois préparé par :

Vivianne Châtel, docteure en sociologie, maître d'enseignement et de recherche à la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg

Guillaume Sonnati, responsable du secteur Adultes et adjoint de direction de l'OSEO Valais, Master en « Travail social et politiques sociales » de l'Université de Fribourg

Marc-Henry Soulet, professeur émérite de sociologie, ancien titulaire de la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales à l'Université de Fribourg



Mai 2024

Avertissement : Le contenu des « *dossiers du mois* » de l'ARTIAS n'engage que leurs auteur-e-s

À PROPOS DES AUTEUR-E-S

Vivianne Châtel, docteure en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris, est maître d'enseignement et de recherche à la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg. Elle y assure la responsabilité du Master spécialisé « Éthique, responsabilité et développement ». Elle poursuit ses recherches sur le lien social dans deux directions, d'une part, sur la vulnérabilité et l'inexistence sociale et, de l'autre, sur l'éthique et la responsabilité, ce qui lui permet de s'intéresser aux formes de respect de la dignité de tous et toutes, en tant que membre de la communauté humaine et indépendamment de tout autre critère. Elle consacre aussi une partie de son travail à la question de l'aide au développement sous l'angle de l'éthique et de la responsabilité. Elle est par ailleurs correspondante du Comité de recherche 30 de l'Association internationale des sociologues de langue française « Identités, inégalités et liens sociaux ». Elle prépare actuellement la publication d'un ouvrage collectif sur les rapports entre culpabilité et inaction.

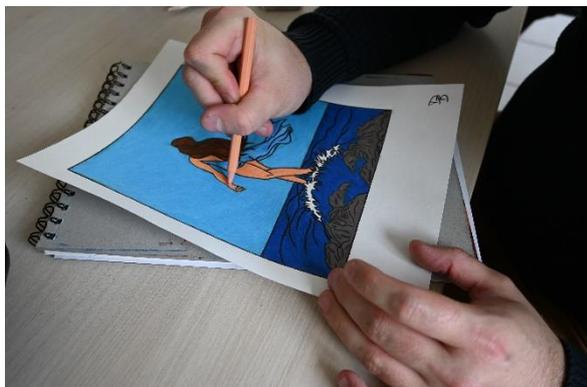
Guillaume Sonnati officie en tant que responsable du secteur Adultes et adjoint de direction de l'OSEO Valais qui est une structure d'insertion socioprofessionnelle basée à Sion. Au sein de son secteur, il gère une mesure qui a pour but de favoriser l'insertion sociale de bénéficiaires de l'aide sociale. Sur le plan formatif, il dispose d'un Bachelor et d'un Master en « Travail social et politiques sociales » de l'Université de Fribourg, ainsi que d'un DAS en « Management des institutions sociales » de l'Université de Genève. En outre, il est engagé au niveau politique ; il assume un mandat de Député au Grand Conseil du Canton du Valais, ainsi que celui de Conseiller général pour la Commune de Monthey.

Marc-Henry Soulet est professeur émérite de sociologie, ancien titulaire de la Chaire francophone de Travail social et politiques sociales à l'Université de Fribourg. Il est président d'honneur de l'Association internationale des sociologues de langue française et co-rédacteur en chef de la revue *SociologieS*. Ancien résident de l'Institut d'études avancées de Nantes, il en est aujourd'hui le président du Conseil scientifique en même temps que le représentant du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation suisse en son sein. Il consacre ses travaux à l'analyse des formes concrètes d'intervention sociale et à celle des transformations contemporaines de l'État social, à la compréhension des mécanismes de gestion des identités discréditées et à celle des modalités d'action en situation de vulnérabilité, et à l'étude des formes de traitement social de la non-intégration.

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DES AUTEUR - E - S	2
PRÉAMBULE	4
I. L'accompagnement social palliatif, de quoi s'agit-il ?	5
1. La révélation d'une existence enfouie.....	5
2. Un changement de logique de l'intervention : une visée d'accordage.....	6
3. Une mise au centre du lien social et de la question du rattachement.....	8
II. ISA, un exemple emblématique	11
1. Une expérience à contre-courant.....	11
2. Des professionnel-le-s à compétences plurielles	12
3. Des effets tangibles.....	13
III. ISA. D'un coup de génie à une évidence à consolider	16
1. L'épineuse question de l'acceptation sociale	16
2. L'utilité de l'inutilité	18
3. De l'art comme principe de <i>cure</i> du lien social.....	19
4. ISA, non pas de l'assistantat garanti, mais bien davantage de la considération et donc de la dignité recouvrée.....	20

PRÉAMBULE



Les injonctions à la responsabilisation et à la mise en mouvement de chacun-e dans la société de travail sur soi se sont traduites dans le champ de l'intervention sociale par le déploiement des politiques d'activation s'appuyant prioritairement sur le levier des programmes d'insertion socio-professionnelle. Or, depuis quelques temps, de plus en plus d'analystes du travail social ont mis en débat les contradictions de l'insertion socio-professionnelle ¹ et ont insisté sur le simulacre qu'elle représente pour certaines populations ².

S'est parallèlement fait jour de plus en plus explicitement l'importance de thématiser socialement la question de l'aide sans la rabattre sur celle de l'assistance, tant et si bien que l'on a assisté à un changement de nature de l'insertion. Celle-ci est devenue, pour toute une frange du public de l'aide sociale (au sens large), une forme de compensation à un revenu d'activité, i.e. de moins en moins assurantielle, de moins en moins promotionnelle. Le travail social a ainsi pris de nouveaux visages ³, donnant entre autres à voir le registre palliatif du travail social, un de ses registres constitutifs jusque-là recouvert par l'idéal pédagogique qui avait donné à ce dernier ses lettres de noblesse professionnelle.

Mais que recouvre, en fait, cette idée de palliativité au sein de l'intervention sociale ? Quels sont les fondements sur lesquels elle repose et les logiques qu'elle sous-tend ? En quoi est-elle réellement différenciable d'autres registres plus familiers du travail social ? Quelle nouveauté représente-t-elle dans la palette des activités des professionnel-le-s de l'intervention sociale ? Quelles formes concrètes peut-elle prendre ? Jusqu'où peut-elle se traduire dans des pratiques quotidiennes et se codifier dans des dispositifs singuliers ? Quels enjeux sa reconnaissance soulève-t-elle ? Comment son déploiement peut-il impacter l'intervention sociale, informer les politiques de solidarité et, plus largement, infléchir la conception même que nous avons de la vie commune ?

Ce dossier se propose de reprendre ces enjeux en suivant un déroulement en trois temps. Dans un premier moment, il s'emploiera à expliciter les tenants et aboutissants de l'accompagnement social palliatif et à en clarifier les ressorts. Ensuite, il prendra appui sur un exemple concret expressément étayé sur cette modalité, un programme d'insertion sociale active mis en place dans le Canton du Valais, pour donner à voir les formes particulières qu'elle peut prendre en matière d'intervention et pour éclairer les compétences professionnelles qu'elle mobilise. Enfin, il s'attachera à discuter l'acceptation sociale d'un tel programme et les soubassements sur lesquels il repose, notamment le support de l'activité artistique et, plus fondamentalement, la fécondité de cette « inutilité contributive » manifeste.

1. Cf. à ce titre le travail pionnier de Martine Zwick-Monney, *Les Échecs de l'insertion. Rouages et engrenages d'un mouvement permanent*, Zürich, Seismo Verlag, 2015.

2. Pour reprendre une expression utilisée par Didier Vrancken, *Le Nouvel ordre protectionnel. De la protection sociale à la sollicitude publique*, Lyon, Éditions Parangon, 2010.

3. Soulet M.-H. (éd.), *Les Nouveaux visages du travail social*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2016.

I. L'accompagnement social palliatif, de quoi s'agit-il ?

Marc-Henry Soulet, Université de Fribourg

1. La révélation d'une existence enfouie



La dimension palliative de l'intervention sociale se nourrit des « restes » de l'insertion socio-professionnelle. Ou plutôt, le travail sur ces « restes » en est l'activateur. Expliquons-nous. Une évidence s'est peu à peu imposée : une nouvelle population s'est révélée, celle qui apparaît comme un surplus des politiques insertionnelles. Sa trajectoire sociale et professionnelle est faite de rejet et de déni, ballotée qu'elle a été entre dispositifs et programmes divers, tous

sanctionnant des échecs et des expériences négatives, tous l'éloignant chaque jour davantage du retour sur le marché du travail et consacrant son incapacité à changer sa situation. Sans qualité reconnue et sans avenir à attendre, sa dévaluation sociale est consacrée et son intégrité personnelle est en péril. Cette population rassemble des « grands blessés » qui ont été atteints durablement dans leur capacité à vivre socialement, éloignés des institutions et esseulés dans leur existence. Des personnes qu'il faut soutenir pour préserver, non plus d'abord leur capacité d'action, mais avant tout leur rattachement social. L'intervention prend alors les atours d'une activité de maintenance ⁴ à des fins de socialité.

Ce registre palliatif n'est pourtant en rien nouveau. S'il se révèle à l'occasion de l'émergence d'une population « inactivable » et de la transformation des objectifs à poursuivre avec elle, il est néanmoins fondamentalement constitutif du travail social. Ce dernier a toujours reposé en effet sur deux piliers, la promotion des individus et la contention des dangers. Le premier, d'ordre promotionnel, regarde vers l'avenir et vise la construction d'un projet pour promouvoir un changement individuel en développant les compétences et les habiletés des personnes prises en charge ; le second s'inscrit dans le présent et cherche à faire tenir une relation pour combattre la vulnérabilité dans une perspective de réduction des méfaits et de stabilisation de la situation. Le recours au terme de palliatif ⁵, pour qualifier ce deuxième registre, ne renvoie pas en ce sens, loin de là, à l'idée de mort sociale pour incapables, pas plus qu'à celle d'une action par défaut, mais, à l'instar de ce qui s'est joué dans le champ médical, il réfère à la mise en évidence d'une dimension du prendre soin à côté de celle du traitement et, corrélativement, au travail nécessaire à l'affirmation/reconnaissance de cet autre aspect de la professionnalité dans le champ du travail social.

4. Astier I., *Les Nouvelles règles du social*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, p.6.

5. Soulet M.H. « La reconnaissance du travail social palliatif » in *Dépendances*, n°33, 2007.

L'idée même de palliativité de l'intervention n'est, par ailleurs, pas une construction intellectuelle née d'une imagination déréalisée. L'article L.311-1 5 du Code français de l'action sociale et des familles est là pour le rappeler quand, parmi les missions d'intérêt général et d'utilité sociale promues par l'action sociale et médico-sociale, il mentionne expressément qu'il incombe à cette dernière de développer « des actions d'assistance dans les divers actes de la vie, de soutien, de soins et d'accompagnement, y compris à titre palliatif »⁶.

De même, plusieurs cantons suisses ont mis en place depuis quelques temps des programmes d'insertion sociale pour les personnes durablement éloignées de l'emploi, avec pour objectif expressément affiché de préserver les liens et les fonctionnements sociaux de ces personnes, les dispensant ainsi de toute « obligation d'insertion socio-professionnelle »⁷.

2. Un changement de logique de l'intervention : une visée d'accordage

Lorsque l'on parle d'accompagnement social palliatif pour qualifier les formes d'intervention en direction de celles et ceux qui n'ont plus la capacité de se travailler pour regagner les rives du marché du travail, quand on insiste sur la référence au présent pour en qualifier la nature, force est de reconnaître qu'une des caractéristiques premières de ce que recouvre le vocable d'accompagnement se voit profondément altérée. Si rien ne bouge, dans l'accompagnement social palliatif, tout se transforme. Notamment les façons de se penser et de penser son rapport aux autres car la pure immobilité serait littéralement insensée. Car être là impose d'expliquer pourquoi on est là, puisque le projet n'en constitue plus la raison.

Il importe ici que les institutions descendent en spécificité afin de pouvoir trouver ou repérer dans la situation elle-même les prises susceptibles de transformer les attaches à partir desquelles les personnes peuvent se réaccorder. Cette visée d'accordage à l'environnement institutionnel et social, et non de mélioration, – un peu à la manière du travail de l'accordeur du piano qui, en fonction des caractéristiques de la salle de concert en matière d'acoustique et des propriétés de l'instrument (qualité, usure...) va tenter, non pas d'atteindre la perfection, mais d'obtenir la meilleure sonorité possible compte-tenu de ces différents paramètres – fait de l'accompagnement le sens du projet. Plus même, il inverse la charge du projet ! Ce n'est plus, comme dans les logiques d'insertion socio-professionnelle, au bénéficiaire de faire en sorte de reprendre place grâce au soutien et aux moyens mis à disposition par l'intervenant social (qui n'a dans ce cas qu'une obligation de moyen, i.e. fournir les instruments *ad hoc*, charge au bénéficiaire de s'en saisir pour atteindre le résultat visé et, à défaut, d'en supporter les conséquences négatives), mais c'est au professionnel, à la professionnelle, de construire la possibilité de l'accompagnement et d'en ouvrir les voies (ce qui implique pour lui, pour elle, une obligation de résultat, l'impossibilité d'accordage devenant en quelque sorte l'expression d'une non-prise de l'accompagnement, i.e. d'une non-saisie des circonstances et de la situation - un peu à la manière de notre accordeur, pour filer la métaphore, qui ferait « mal » sonner un piano particulier dans une salle particulière).

6. https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045293678. Je remercie vivement Catherine Taglione d'avoir attiré mon attention sur cette disposition qui, *in fine*, donne à l'accompagnement social palliatif une dimension légitime et légale en France.

7. Cf. la Journée nationale de la CSIAS « Intégration sociale – Impulsions pour le mandat souvent sous-estimé de l'aide sociale » qui s'est tenue à Bienne le 30 mars 2023 et qui a donné à voir tout un ensemble d'initiatives qui se sont déployées en Suisse, hors de toute perspective professionnelle ou formative, afin de faciliter et/ou d'entretenir l'intégration de tout un ensemble de personnes fragilisées et déliées.

Puisqu'il s'agit d'accompagner sur place, la référence à la perspective d'une direction, d'un but à atteindre, d'une transition d'un état à un autre (comme on peut le comprendre dans l'accompagnement scolaire par exemple) n'est plus de mise. L'accompagnement social palliatif est en fait un accompagnement inversé. Le suffixe *ad* qui indique ce vers quoi s'oriente l'accompagnement devient en effet caduc. Néanmoins toute idée de mouvement ne s'en trouve pas pour autant absente, au contraire même. Ainsi, si l'on dit que l'accompagnement en ce cas c'est permettre « de maintenir la personne dans son autonomie »⁸, c'est « veiller au maintien des capacités de la personne vulnérable »⁹, alors cette association qui se noue dans le présent ne rejette pas toute idée de temporalité ni de mouvement. La préservation que poursuit cette relation co-vécue dans le temps vise à s'éloigner de quelque chose qui n'est pas souhaitable. L'accompagnement n'est plus *ad*-compagnement mais *ab*-compagnement. Il y a toujours la présence structurante de la relation à un objet-tiers, à un référent commun qui est ce que l'on partage dans cette présence relationnelle avec autrui, mais il ne s'agit pas en ce cas de ce vers quoi l'accompagnement va mais bien davantage de ce de quoi il prend ses distances. Qualifier de palliatif cet accompagnement sur place est ainsi une manière d'insister sur tout le travail mis en œuvre pour contenir un danger et éloigner la crainte d'un décrochage. Demeure bien une dynamique dans cet *ab*-compagnement, mais ce n'est plus celle du parcours, du cheminement, du passage, de la traversée ; c'est au contraire celle de la veille, du maintien, de l'attention, de la préservation. Cette double logique conservatoire (des capacités et des habiletés, des relations et des attachements) et préservatrice (de la réalisation d'un risque ou de l'empirement de la situation) de cette forme d'accompagnement ne doit pas seulement être entendue comme défensive. Elle est aussi la condition de saisie d'opportunités, de potentialisation de compétences, d'ouverture de possibles, à tout le moins éventuellement.

Puisque des personnes sont appelées à rester au sein des dispositifs, les objectifs de la prise en charge doivent donc être requalifiés. Dépannages concrets et solutions factuelles matérialisent une efficacité réelle du travail d'accompagnement sur place qui lie intervenants sociaux et population immobile et semblent en même temps consacrer une absence de transformation des situations sur le long terme. L'action sur la durée permet une stabilisation dans la situation, mais apparemment rien d'autre. Suivre une telle direction serait pourtant avoir une vision fortement réductrice de ce qui se joue dans ce type d'intervention. La faible aptitude/possibilité à se mettre en mouvement des populations concernées ne signifie pas pour autant leur impossible mobilisation sur elles-mêmes et sur leur devenir. C'est même tout le travail des accompagnants que de tenter de libérer des potentialités d'action restées enfouies, faute d'avoir bien souvent pu trouver des scènes d'expression et des formes d'écoute ouverte. En offrant la possibilité de prendre confiance en soi, de prendre conscience de sa propre existence, en se détachant progressivement de la matrice des attachements antérieurs pour d'autres davantage choisis, le travail du rester¹⁰ peut combiner son impératif de maintien et son objectif de « réchauffement »¹¹, même si celui-ci est lent la plupart du temps et pas assuré à tout coup.

8. Personne M. & Vercauteren R., *Accompagner les personnes âgées fragiles*, Toulouse, Éditions Érès, 2009, p. 18.

9. Pandelé S., *La Grande vulnérabilité. Fin de vie, personnes âgées, handicapés. Esquisse d'une éthique de l'accompagnement*, Paris, Éditions Seli Arsan, 2008.

10. Oувray K., *Rester dépendant des institutions médicosociales*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2010.

11. Pour reprendre une expression de Bertrand Ravon, « Réchauffer le monde. L'exemple des Camions du cœur » in *Empan*, vol.4, n°68, 2007

Centré sur tout un vocabulaire de présence et faisant d'ailleurs de l'ici et maintenant son univers (attention, écoute, souci, prise en compte, veille), l'accompagnement social palliatif fait de l'accueil un pivot central de son activité, au point où on a pu parler d'« accueilpagnement »¹². En fait, le travail de l'accueil suppose ici un double registre, celui de l'écoute quand l'intervenant social est au plus près de ce que la personne vit et ressent dans son quotidien sans aucune volonté de rapporter cette expérience à une quelconque norme, et celui de la définition de la situation vécue par l'utilisateur quand l'intervenant et l'utilisateur lui-même mobilisent ou fabriquent des catégories pour penser le problème vécu et agir dessus. Accueil non finalisé et accompagnement immobile conduisent probablement à des formes d'action allégée assimilant l'intervention à une écoute relevant plus de la sollicitude et de la compassion que de l'éducation ou du développement, sous la forme d'appuis qui allègent afin de permettre de supporter, voire de surmonter, par un effort singulier, l'épreuve d'une vie à côté. Il s'agit prioritairement, par la mise en œuvre d'actions banales mais attentives autant qu'attentionnées, de participer à créer un espace de parole et de convivialité faciles, d'ouvrir un micro-espace de communication. Comme toute logique de bas seuil, elle n'est pas en priorité centrée sur le soin, mais vise plus spécifiquement la constitution d'un espace de réconfort et de première protection afin de permettre l'énonciation de la souffrance dans des dispositifs mêlant disponibilité à autrui et grande accessibilité par une logique d'intervention de proximité.

Effectué par des personnes (les travailleurs sociaux) et s'adressant à des personnes (les usagers), ce travail d'entretien de la disponibilité à soi met en son centre le registre de la confiance. Ce qui qualifie en effet les expériences sociales des individus peu mobilisables par les politiques sociales d'activation, c'est la confrontation répétée à des situations sociales sans qualités, marquées par l'incertitude ou plus exactement par l'inquiétude, c'est-à-dire ayant perdu leur qualité typique d'organisation *a priori* de l'action, que celle-ci soit de l'ordre de la routine, de la conformation ou de la stratégie. Ces situations sans qualités caractérisent des formes d'expérience sociale négative, i.e. sans éventail de réponses socialement pré-définies et socialement soutenues, pré-requis essentiel pour agir en société, pour s'engager dans une action significativement orientée vers Autrui. Aussi l'oscillation entre la confiance comme crédit pouvant être fait à l'environnement humain et institutionnel, et la confiance comme crédibilité à maintenir et à recouvrer auprès d'autrui significatifs comme peuvent l'être des tiers professionnels, constitue-t-elle un enjeu nodal de l'intervention d'entretien et de réchauffement. L'effritement de la confiance est tel en effet qu'il est nécessaire que des expériences positives de crédit et de crédibilité soient faites pour que, progressivement, la capacité à agir puisse se déployer de manière finalisée avec quelque chance d'atteindre le résultat visé.

3. Une mise au centre du lien social et de la question du rattachement

Paradoxalement, en quelque sorte, l'accompagnement social palliatif, en perdant sa visée éducative, puisqu'il ne peut plus prétendre conduire quelque part, retrouve sa dimension sociale. Il redevient prioritairement un lieu, une occasion et un enjeu de production de liens sociaux, car tout le monde dans une telle configuration ne peut se contenter d'être « ab-compagné » sans donner de sens à ce sur-place. Et c'est justement cette recherche de production de sens qui bouscule l'existant et oblige à un travail sur soi et avec les autres qui, s'il s'inscrit dans les interstices, n'en est pas moins

12. Crapez S., Cassilde S. & Huygens S., *Construire avec les naufragés. Un accueilpagnement psycho-médico-social des personnes sans abri*, Bruxelles, Éditions Université ouverte, 2020.

générateur de quelque chose d'autre que le simplement rester. Être là durablement, ensemble, oblige à une redéfinition des relations en même temps que des raisons d'être là, avec les autres, en société, de sortir de l'isolement et de la marge pour « apparaître dans l'espace commun, d'agir dans et à l'égard du monde commun »¹³. L'utilisateur redevient pleinement usager, c'est-à-dire non pas utilisateur d'un service, car justement le service est en (re)définition. Il redevient usufruitier, bénéficiaire de la jouissance d'un bien commun, bien loin du patient, être passif, qui subit son sort et sa situation. Le travailleur social redevient un travailleur du lien social, un souteneur de relations au monde, fragiles parce que non finalisées et non adossées à un statut reconnu et valorisé. Il importe de constituer l'autre en personne en particulier en consolidant ou en rétablissant, via une continuité biographique, cette constance à soi-même où s'entretient l'identité personnelle. C'est là, la condition, élémentaire sans doute mais non moins fondamentale, pour sauvegarder la perspective d'un possible. Il s'agit alors « de tenir le fil de la rencontre » et aussi « tenir le fil des fragments d'histoire de vie » recueillis lors de la rencontre et par où s'atteste une identité personnelle¹⁴.

Mettre au centre la question du lien social quand on intervient auprès des plus fracturés par ce qu'est l'expérience de vivre, c'est alors tenter de saisir le processus de rattachement de ces individus pour que vivre ait un sens pour eux, pour que vivre ne soit pas que survivre. Dans le bas seuil, le très bas seuil, accompagner des personnes en rupture, déliées même ou en risque de l'être, ne peut pas toutefois passer par les mécanismes d'attachement social qu'identifie Serge Paugam¹⁵. Le rattachement ne peut pas passer en effet par le lien de filiation. La sphère domestique a souvent été le lieu où cela a originellement fait mal, où se terre la terreur à vivre. Le rattachement ne peut pas passer non plus par le lien de participation organique. Ces personnes n'ont plus de capacité contributive à faire valoir ; on ne leur reconnaît aucune compétence à agir socialement de manière significative et efficace. Leur trajectoire professionnelle ratée (et ce de façon renouvelée bien souvent) est là pour leur rappeler. Le rattachement ne se soutient pas plus du lien de participation élective. Leurs relations ont été le plus souvent imposées par les circonstances. Ces compagnons d'infortune, ces « potes » du nécessaire, s'ils sont souvent une ressource pour survivre, ne constituent pas un étayage solide pour se rattacher. Le rattachement par le lien de citoyenneté ne peut pas davantage être mobilisé. Ces personnes sont la plupart du temps à mille lieues du politique. Certes, elles peuvent critiquer les « pourris qui nous gouvernent », mais leur engagement citoyen s'arrête là, car leur existence leur a sans cesse rappelé qu'ils étaient les laissés-pour-compte de la citoyenneté.

Alors sur quoi peut bien reposer cette reprise de socialité ? Le rattachement se joue au niveau de la face, de la capacité à faire figure sociale, se joue au niveau du rôle, de la volonté à assumer une tenue sociale de soi. Il relève de ce qui fait tenir parmi les autres et face à eux, il relève de ce qui oblige socialement : exposer ses œuvres, expliquer sa bière, tenir son texte en public, par exemple¹⁶. Ce lien a à voir avec le social institué, fait

13. Lamoureux J., « Marges et citoyenneté » in *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n°2, 2022, p.44.

14. Durual A. & Perrard P., *Les Tisseurs de quotidien, Pour une théorie de l'accompagnement de personnes vulnérables*, Toulouse, Éditions Érès, 2012.

15. Paugam S., *L'Attachement social. Formes et fondements de la solidarité humaine*, Paris, Éditions du Seuil, 2023.

16. Si l'on peut en croire quelques expériences que nous avons suivies, telles que la bière Trampoline, fabriquée, consommée et vendue par des polytoxicodependants, les Z'uruberlus, une troupe de théâtre constituée de personnes à la rue, ou encore ISA, un programme de confrontation à soi par l'activité artistique.

écho à l'importance des liens faibles selon l'acception de Michael Granovetter¹⁷ ; il s'ancre dans la socialité secondaire d'Alain Caillé¹⁸ – développée d'ailleurs originellement à propos du travail social – ; il est de l'ordre du paraître en société, de l'apparition sociale qui engage au sens beckerien du terme¹⁹. Cette forme de lien fait écho au « compter sur et compter pour » mobilisés par Serge Paugam dans son ouvrage sur l'attachement social. Compter sur, c'est du point de vue des plus vulnérables, non pas tant la protection dont justement ils peuvent, à juste titre bien souvent, considérer qu'ils n'en ont pas véritablement bénéficié, que la fiabilité quasi inconditionnelle du dispositif sur lequel ils vont finir par pouvoir s'adosser en toute quiétude. Compter pour, ce n'est pas d'abord la reconnaissance (ils n'en attendent pas tant), mais davantage la crédibilité qu'il leur faut pouvoir assumer face aux autres et face aux dispositifs. Ce lien d'affiliation, que l'on peut appeler ainsi par retournement du sens du concept de désaffiliation proposé par Robert Castel²⁰, caractérise un lien de secondarité, non émotionnel, non affectuel, non personnalisé, un lien qui repose sur une démarche d'admission de membre (c'est en effet le dispositif lui-même qui valide l'adhésion), un lien qui se joue autour d'un désir de commune appartenance.

17. Granovetter M., « The Strength of Weak Ties » in *American Journal of Sociology*, Vol. 78, n°6, 1973.

18. Caillé A., « Socialité primaire et socialité secondaire » in Caillé A., *Splendeurs et misères des sciences sociales. Esquisses d'une mythologie*, Genève, Librairie Droz, 1986.

19. Becker H., « Sur le concept d'engagement » in Becker H., *Le Travail sociologique, méthode et substance*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2006.

20. Castel R., « Le roman de la désaffiliation. À propos de Tristan et d'Iseut » in *Le Débat*, n°61, 1990.

II. ISA, un exemple emblématique

Guillaume Sonnati, OSEO Valais

1. Une expérience à contre-courant



En parallèle à son activité principale consistant à réinsérer sur le marché du travail des participant-e-s provenant de différents systèmes assurantiels (chômage, aide sociale, etc.), l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO Valais) a mis en place, depuis 2016, une mesure appelée Insertion sociale active (ISA). Ce programme qui s'inscrit dans le paradigme de l'insertion sociale est destiné à des bénéficiaires de l'aide sociale qui sont inemployables en l'état.

Un tel programme a été instauré suite à un constat d'échec pour de nombreux participant-e-s provenant de l'aide sociale. Fréquemment, des personnes qui suivent une mesure d'insertion socioprofessionnelle ne parviennent, au final, pas à s'intégrer sur le marché du travail au vu de leurs ressources et limitations d'une part, ainsi que d'un contexte de travail toujours plus exigeant d'autre part. Concrètement, elles s'investissent dans des ateliers de production (tels que notre restaurant d'application, notre magasin de jouets, etc.), suivent des cours de français, parfois réalisent même des stages en entreprise, mais au bout du processus, ne réussissent pas à décrocher un contrat professionnel. Ce nouvel échec dans leur parcours de vie vient altérer, une fois de plus, leur estime de soi, leur confiance en l'avenir ou encore leur santé psychique, toutes trois déjà passablement ébranlées.

Fort de ce constat et désireux de proposer un programme adapté à ce type de participant-e-s, l'OSEO Valais a développé la mesure ISA, financée par le Service de l'action sociale du Canton du Valais et la Ville de Sion. Dès le départ, des principes différents de ceux qui prévalent au sein des mesures d'insertion socioprofessionnelle ont été définis. Par exemple, aucun objectif n'est inscrit au sein du contrat signé par la personne lorsqu'elle débute la mesure ; ce principe a été institué pour rassurer celles et ceux qui éprouvent souvent des craintes lorsqu'elles-ils doivent répondre à des objectifs spécifiques au vu de leurs nombreux échecs. Des règles minimales de cohabitation, leur laissant une grande liberté, ont également été établies pour correspondre au mieux aux personnes prises en charge ; celles-ci peuvent en effet parler librement de tout au sein de la mesure, réaliser une multitude d'activités, ne rien faire du tout, arriver à l'heure souhaitée, échanger avec les autres, s'isoler pour créer, etc. Aussi, il est important de signaler que la participation à cette mesure s'effectue sur une base volontaire. Chacun-e est donc désireux-se de venir au sein de ce programme et dispose de la possibilité de mettre un terme à sa participation quand il-elle le souhaite, sans subir aucune pénalité de la part de l'aide sociale.

Dès l'origine du projet, des objectifs spécifiques, autres que celui d'intégration professionnelle, ont été définis afin de répondre aux besoins de ce type de profils. Par exemple, accroître l'estime de soi des participant-e-s qui a été malmenée tout au long de leur existence est un but escompté. Améliorer leur santé physique, psychique et sociale qui s'est péjorée au fil du temps constitue une autre mission de la mesure ISA. Les participant-e-s ayant bien souvent une vie de solitude, renforcer les liens sociaux

est aussi un objectif recherché par ce programme. Cette mesure a également pour ambition de réactiver des ressources personnelles, telles que la capacité à collaborer, la faculté à communiquer ou encore l'aptitude à s'organiser. Autrement dit, elle aspire à réchauffer des compétences qui n'ont plus été utilisées adéquatement depuis longtemps.

Guidée par ces principes et ayant en ligne de mire les objectifs recherchés, la mesure ISA a opté, dès le départ, pour le médium artistique comme moyen d'occuper les participant-e-s dans un espace déterminé. Ce choix s'est opéré car la faculté à créer, peu importe la qualité finale, est du registre de l'inné, est donc accessible « naturellement » à toute personne. Pour preuve, tout enfant a réalisé des dessins, des peintures, mis de la couleur sur une feuille, ou tout simplement gribouillé, juste pour le plaisir de le faire, sans répondre à une quelconque demande.

Les activités créatives proposées, comme de la peinture, de la sculpture, de la photographie, ont rapidement rencontré un vif succès auprès des participant-e-s ; ces dernier-ière-s se sont aisément mis-es en action, sans contrainte, bénéficiant parfois juste de l'impulsion positive des maîtresses d'atelier. Ils-elles ont donc osé expérimenter les activités de la mesure ISA, éprouvant spontanément du plaisir à créer. De manière progressive, ils-elles se sont familiarisé-e-s avec les activités créatrices, devenant de plus en plus à l'aise avec les techniques et procédés. Ils-elles aiment d'ailleurs échanger sur leurs créations, sur les moyens utilisés, sur les couleurs choisies, sur les processus créatifs, etc. Ils-elles ont même du plaisir à montrer leurs productions artistiques et à expliquer le sens de leurs créations lors d'expositions ouvertes au public. Certain-e-s d'entre eux-elles assurent même des visites guidées de l'exposition, promouvant leur travail et leurs talents.

2. Des professionnel-le-s à compétences plurielles

La philosophie de la mesure définie, un lieu de prise en charge trouvé, ainsi que « l'outil de travail » élaboré, il a fallu ensuite définir le profil des professionnel-le-s intervenant au sein de la mesure ISA. Quelle figure du travail social (éducateur-trice, maître-esse socioprofessionnel-le, animateur-trice socioculturel-le, etc.) engager pour une mesure d'insertion sociale ? De quelles connaissances et compétences doit disposer un-e professionnel-le pour accompagner de manière pertinente des participant-e-s dans un tel programme ? Toutes ces questions, il est vrai, nous ont habité pendant un certain moment. Il nous a fallu du temps pour définir avec précision le profil recherché pour œuvrer avec pertinence au sein de la mesure ISA.

En se basant sur notre expérience et pratique quotidienne, nous sommes arrivés à la conclusion que les salarié-e-s de la mesure ISA sont des professionnel-le-s hybrides au bénéfice d'une pluralité de connaissances et compétences, en étant à la fois des professionnel-le-s du travail social « classique », à la fois des professionnel-le-s de la facilitation et de la veille. En fonction de la configuration du moment, ils-elles endossent tel ou tel rôle professionnel, se métamorphosant en quelque sorte au gré des circonstances. Les maîtresses d'atelier sont par exemple des assistantes sociales lorsqu'elles assistent les participant-e-s pour rédiger un document officiel pour l'État. Elles se comportent comme des éducatrices sociales lorsqu'elles aident un-e participant-e à renouer du lien avec un membre de sa famille. Lorsque tout l'atelier réalise une œuvre artistique collective, les maîtresses d'atelier utilisent les compétences de l'animation socioculturelle, telles que la capacité à mobiliser positivement le groupe et à gérer des projets.

En parallèle aux trois fonctions classiques du travail social émergent deux autres figures professionnelles spécifiques à la mesure ISA, celles de facilitation et de veille. La première figure favorise le mouvement, le fait d'oser, la sortie de sa zone de confort. Elle s'exprime pleinement lorsque, par exemple, une maîtresse d'atelier propose d'aller visiter un musée hors du Canton du Valais, offrant ainsi une expérience positive à des participant-e-s qui sortent très rarement de leur commune. Dans le même ordre d'idée, inciter chaque participant-e à créer une œuvre pour une exposition collective ouverte au public fait ressortir la figure de la facilitation chez les maîtresses d'atelier. Quant à la figure de la veille, elle s'inscrit dans le statisme, dans le non-agir, dans une présence « passive », mais néanmoins rassurante. Par exemple, une maîtresse d'atelier endosse sa casquette de veilleuse lorsqu'elle est juste dans le même espace qu'un participant qui ne crée pas, qui n'échange avec personne, qui boit seulement un café de manière « solitaire », appréciant le moment vécu. La seule présence de la maîtresse d'atelier répond aux besoins de ce participant à cet instant « T », réchauffe son âme et le reconnecte à la condition humaine, dont si souvent il s'est éloigné, un peu à l'image d'un bateau à la dérive.

3. Des effets tangibles

En parallèle au lancement du projet, une étude a été réalisée par la Haute École et École Supérieure de Travail Social du Valais pour évaluer les conséquences positives et négatives de la mesure ISA. Force est de constater qu'elle a démontré des plus-values tant au niveau individuel qu'au niveau sociétal.

En effet, les conditions de vie des participant-e-s pris-e-s en charge se sont améliorées grâce à leur participation à ce programme. Par exemple, après six mois de mesure, leur état de santé est meilleur. Ils-elles consomment moins de médicaments, fréquentent moins les psychiatres et se sentent mieux au niveau physique, psychique et social. Leur estime de soi a également augmenté en l'espace de six mois ; ils-elles ont repris confiance en eux-elles et en leurs compétences, ce qui leur permet de s'investir autant dans des activités créatrices proposées par la mesure que dans leur quotidien.

Grâce à la mesure ISA et à l'accompagnement proposé, l'étude a aussi montré que les participant-e-s parviennent à remobiliser des compétences qu'ils-elles croyaient avoir à tout jamais perdues. À titre d'exemple, ils-elles sont à nouveau capables de communiquer et de collaborer de manière adaptée avec d'autres participant-e-s sur une œuvre commune. Ou encore, ils-elles arrivent à s'organiser pour gérer l'avancement d'un projet individuel et/ou collectif.

Comme le souligne aussi l'étude, la mesure ISA leur permet de tisser des relations sociales avec les personnes qui fréquentent cet espace, mais également de renouer des liens qui s'étaient étioyés avec le temps, voire carrément rompus avec d'anciennes relations (par exemple membres de la famille, amis, etc.). C'est comme si les participant-e-s avaient réappris à interagir avec les autres dans un espace d'expérimentation ouvert et bienveillant ; ils-elles transposent par la suite ces compétences dans leur sphère privée, ce qui réduit en conséquence leur niveau d'isolement.

À l'instar de tout projet, des effets indésirés, que l'on pourrait qualifier de « pervers », ont été décelés et nous en sommes bien conscients. Ces effets négatifs sont donc présents et doivent être maîtrisés au maximum pour le bien des participants, de la mesure ISA et de la collectivité dans son ensemble.

Premièrement, la mesure ISA peut fonctionner comme un « îlot protecteur » qui empêche certain-e-s d'aller expérimenter d'autres espaces. Après un certain temps au sein du programme, certain-e-s participant-e-s qui ont retrouvé une stabilité, redécouvert des compétences et gagné fortement en autonomie ont, malgré tout, peur de quitter la mesure pour essayer d'avancer dans leur existence. Ils-elles se figent en quelque sorte au sein de la mesure ISA où ils-elles se sentent serein-e-s et en sécurité – et ils-elles ont d'ailleurs le droit d'y rester le temps qu'ils-elles le souhaitent –, ce qui les empêche de vivre de nouvelles expériences et de se mettre davantage en mouvement. Par exemple, certain-e-s participant-e-s ne veulent pas retenter une mesure d'insertion socioprofessionnelle, alors qu'ils-elles en auraient les ressources, préférant s'investir exclusivement au sein de la mesure ISA. Toujours focus sur le programme qui les rassure et bien qu'ils-elles en seraient capables, ils-elles ne souhaitent pas non plus s'engager dans une association, qu'elle soit sportive, culturelle ou humanitaire, alors que cela leur permettrait de rencontrer du monde ou encore de gagner en épanouissement personnel.

Deuxièmement, l'autonomie des participant-e-s de la mesure ISA reste encore et toujours « amputée ». Ils-elles sont en effet toujours tributaires d'un-e assistant-e social-e et bien souvent, d'autres professionnel-le-s du domaine socio-sanitaire qui s'occupent de leur existence de manière significative. Ces derniers leur donnent un forfait d'entretien, leur choisissent des logements, leur demandent de suivre des thérapies, observent la façon dont ils s'occupent de leurs enfants, leur fixent des rendez-vous, etc. Les participant-e-s ne sont donc pas pleinement autonomes, devant rendre des comptes à des professionnel-le-s qui analysent et interviennent globalement dans leur existence, n'épargnant aucune sphère (famille, santé, économie, social, etc.).

Selon l'étude menée, le vivre-ensemble dans la région sédunoise a également été amélioré grâce à la mesure ISA qui s'inscrit dans une logique de prévention des risques et de promotion de la santé publique. Un tel programme a donc permis de diminuer les problématiques sanitaires et sécuritaires du territoire, réduisant par la même occasion les coûts qui y sont liés.

Par exemple, les personnes prises en charge au sein de la mesure ISA, se sentant mieux, diminuent leur consommation de prestations médicales (médicaments, médecins en tout genre, séjours hospitaliers, etc.). Les factures médicales se réduisent tout autant pour la collectivité, respectivement pour les contribuables du Canton.

Dans le même ordre d'idée, les incivilités et délits sont en régression pour l'ensemble des participant-e-s de la mesure ISA. Au lieu de commettre des infractions, ils-elles s'investissent dans des projets portés par le programme, y trouvant pleinement du sens et du plaisir, ce qui les détourne de la marginalité et de la criminalité, qu'ils-elles ont parfois longtemps fréquentées. Ainsi, les interventions de la police et de la justice sont réduites pour ce public, ce qui est bénéfique *de facto* pour la société, respectivement pour le porte-monnaie du citoyen.

Cette étude a également démontré que la mesure ISA permet de lutter contre la marginalité qui se manifeste dans l'espace public, au vu et au su de tous, réduisant alors un sentiment d'insécurité collectif. Pour illustrer ces propos, les participant-e-s pris-e-s en charge par la mesure ISA n'ont plus d'intérêt à traîner devant les magasins ou à la gare, avec une canette de bière à la main, vu qu'ils-elles ont un espace approprié et apprécié qui leur est dévolu pour créer et/ou juste passer du bon temps. En conséquence, leur marginalité est « contenue » dans un espace fermé, ce qui rassure les citoyens et améliore leur sentiment de sécurité.

Pour finir, cette étude a démontré qu'une telle mesure était bénéfique pour les participant-e-s pris-e-s en charge, dont les conditions de vie se sont améliorées, mais aussi pour la société dans son ensemble qui devient plus intégrative, plus vertueuse et plus juste. Autrement dit, une telle étude a prouvé qu'il valait la peine d'investir des moyens dans des programmes d'insertion sociale, tels que la mesure ISA, en finançant des professionnel-le-s, un local et autres activités quotidiennes pour des participant-e-s. Car ces mesures, si elles sont bien pensées, structurées et gérées, assurent un succès global ; les participant-e-s se sentent intrinsèquement mieux et plus autonomes dans leur existence, alors que la société se retrouve, quant à elle, plus humaine et plus solidaire sans pour autant péjorer sa capacité financière.

III. ISA. D'un coup de génie à une évidence à consolider

Vivianne Châtel, Université de Fribourg

Depuis 2016, l'OSEO Valais a mis en place une mesure originale, appelée mesure d'Insertion sociale active (mesure ISA), qui s'adresse aux « recalé-e-s » de tous les dispositifs sociaux de ré-insertion professionnelle. Cette mesure, développée par le responsable du secteur Adultes de l'OSEO Valais de l'époque en référence à la notion de travail social palliatif, offre un accueil quasi inconditionnel, sans objectif de ré-insertion socio-professionnelle, à court, moyen ou long terme autour de l'art, au début exclusivement la peinture.

Ce court texte se propose de se pencher sur trois aspects de cette mesure : le public visé, les recalé-e-s des dispositifs de ré-insertion professionnelle, le support mobilisé, l'art, et la finalité recherchée, l'entretien du lien social.

1. L'épineuse question de l'acceptation sociale

Un acteur politique de premier plan dans le Canton de Fribourg insistait récemment sur l'idée que « tout le monde ne pourrait pas prendre le train en marche ». Aussi, si nous voulons une société de tranquillité, il nous faut en tenir compte, disait-il, et permettre à ces personnes de vivre dignement, à tout le moins, aussi dignement que possible.

Derrière un certain cynisme de la formule, nous retrouvons là une question centrale : comment faire en sorte que, des personnes sans perspective durable d'emploi, ou d'assurance-invalidité, hors des circuits sociétaux, voire vues comme « incapables » d'être dans des circuits sociétaux normaux, puissent quand même être reconnues et vues comme des personnes appartenant à la même humanité et ainsi être inscrites et acceptées comme telles, par tout autre être humain ?

Se repose ici, d'une certaine manière, le débat sur l'allocation universelle ou le revenu minimum d'existence... avec deux grandes versions, exprimées en ces termes en 1987 : d'un côté, le philosophe belge Philippe Van Parijs, pour qui le revenu universel vise à permettre « une plus grande liberté aux personnes dans leurs choix. [Si celles-ci] estiment que leur vie doit passer par le surf, personne n'a à en juger » ; ce que John Rawls, de l'autre côté, bien que partisan d'un impôt négatif sur le revenu pour compenser des inégalités non tolérables (puisqu'elles ne profitent pas aux personnes les plus défavorisées), va considérer comme immoral, dans la mesure où, dit-il, « si vous choisissez de vivre en faisant du surf à Malibu toute la journée, pourquoi la société devrait-elle vous nourrir ? »²¹. Enjeu sociétal crucial, aujourd'hui encore, alors que sont plus ou moins étouffées (même si régulièrement ré-activées) ces perspectives de revenu universel de base, tant l'idée des personnes à l'aide sociale vues comme des « profiteurs et profiteuses » perdure dans les esprits des citoyens et citoyennes et de certaines personnalités politiques.

En fait, notre monde occidental s'est construit sur une idée somme toute très simple : Moi et moi seul-e, Je libre de faire ses propres choix, ses propres expériences, ses propres entreprises... Réussir ou rater dans ce cas n'est que l'expression de ses propres choix, de sa propre compétence ou de sa propre incompétence, etc. Libre donc responsable. La revendication de liberté se paie au prix fort de l'imputabilité des actes et choix opérés. Dans cette perspective, tout le monde peut devenir Steve Jobs. Il suffit

21. Pascal Riché, « Les surfeurs de Malibu méritent-ils le revenu universel ? » in *Le Nouvel Obs*, le 02.01.2017.

d'un garage... et de la bonne idée. Ce mythe du *self-made-man* fonctionne encore et toujours, au point où, même dans nos sociétés démocratiques, et surtout dans notre société helvétique, dite souvent très solidaire, subsiste cette lecture de la personne à l'aide sociale comme un indécorable profiteur ou une indécorable profiteuse, pour qui il est normal de vérifier tous les mois les comptes bancaires. La faillite du Crédit suisse, l'une des plus grandes banques du pays, n'a pas suscité autant de suspicion.

Toute la question revient ici à un double enjeu : d'un côté, la question du nombre de places de travail, de l'autre, et c'est celui-ci qui nous intéresse ici, la question des personnes recalées des dispositifs d'aide sociale (que ce soit des mesures d'insertion, ou autres), avec tout ce que cela implique tant du point de vue de la personne (désaffiliation, isolement, sentiment d'inutilité-au-monde) que du point de vue de la société (malaise social, anomie, etc.).

Mais, ce qui est une évidence pour les uns, intégrer socialement et non pas professionnellement, devient un véritable défi pour les autres, notamment les professionnel-le-s, tant l'idée de passer d'une insertion professionnelle à celle d'une insertion sociale heurte les habitudes, les routines, les principes, les compétences... habituellement associés au travail social, et les normes de la société, qui, en quelque sorte, refuse d'accepter la réalité du marché du travail, celle qui rejette, de manière quasi définitive, *hors-de* toute une frange de la population remettant en question les enjeux de solidarité (entre tous et toutes et avec tous et toutes) et de dignité de chacun et chacune.

La réussite d'ISA est évidente. Des personnes, isolées, qui se désespéraient de trouver une place dans la société, découvrent enfin un lieu sans jugement, un lieu d'ouverture, un lieu de vivre-ensemble qui les prennent pour ce qu'elles sont : des membres de la communauté humaine. Elles se sentent reconnues, se retrouvent dans un lieu que d'aucuns appelleraient *cocooning*, mais, pour toute personne portant le handicap des échecs sociaux répétés, un tel espace de ré-assurance leur garantit simplement une certaine liberté, une possibilité de prendre soin des choses, d'eux-mêmes et aussi des Autres.

Si la mesure rencontre un succès certain, si les services sociaux, pour une grande partie, acceptent l'idée de la mesure ISA comme solution pérenne à la grande désaffiliation (même s'il est clair que tou-te-s les professionnel-le-s n'ont pas, loin de là, abandonné la vision antérieure – que ce soit par conviction ou par responsabilité – de la nécessaire réinsertion socio-professionnelle de tous les êtres humains sur terre, en âge de travailler), s'il y a bien, au moins dans le Canton du Valais, une acceptation socio-professionnelle de ISA, dans la mesure où ISA constitue bien une porte pertinente pour toute une population durablement exclue du marché du travail, reste à faire passer l'idée au niveau de la société dans son ensemble, selon laquelle les personnes à l'aide sociale sont d'abord et avant tout des membres de la communauté humaine, et, qu'à ce titre, non seulement elles appartiennent à la sphère d'obligation et de responsabilité qui nous définit comme communauté humaine, mais aussi elles existent au sein du même monde.

Alors comment faire accepter cette idée, l'art comme mesure sociale active sans durée de temps, sans conditionnalité, sans objectif, auprès des autres membres de la communauté humaine qui, (pour certains d'entre eux) souffrent au travail et se sentent méprisés, mais qui ne sont pas dans les dispositifs d'aide sociale ?

Dès lors, le défi d'ISA est de convaincre qu'il vaut mieux avoir des personnes artistes, reconnues et validées, bien portantes, même si non rentables économiquement, que des personnes durablement inscrites dans les réseaux des mesures socio-professionnelles inadaptées à leur souffrance, coûteuses pour la collectivité et dont l'efficacité est loin d'être prouvée.

2. L'utilité de l'inutilité

Quand la mesure ISA a pris forme, elle l'a fait comme un défi : donner des pinceaux et des couleurs à des personnes qui, potentiellement et majoritairement, étaient « indemnes de culture artistique ». Quelques nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes en témoignent, en s'écriant presque : « mais je ne sais pas peindre », remarque qui repose la question (infinie) de la définition de l'art. Voyons les expressions comme art populaire, art savant, artisanat d'art, beaux-arts, septième art, art brut, art différencié, art nouveau, etc.

Dans une première approche, ISA semble appartenir à la notion d'art brut déposée par Jean Dubuffet, qui, dès 1945, collectionna des « objets créés par des pensionnaires d'hôpitaux psychiatriques, des détenu-e-s, des personnes originales, solitaires ou réprouvées (...) [y voyant une] opération artistique toute pure, brute, réinventée dans l'entier de toutes ses phases par son auteur, à partir seulement de ses propres impulsions »²², et non par mimétisme et sans utilité.

Mais nous pouvons aller plus loin encore. En effet, par cette mesure, ISA, l'OSEO Valais, les intervenant-e-s, signent le retour des humanités dans leur sens noble. D'où le sous-titre proposé de *l'utilité de l'inutilité*, un clin d'œil à la semaine de l'éthique que j'ai organisée l'an passé (en collaboration avec ISA notamment), et surtout au manifeste de Nuccio Ordine, *l'Utilité de l'inutile*, dans lequel il rappelle le danger à ne considérer les choses et les hommes que sous l'angle de l'utilité. « L'obsession de posséder et le culte de l'utilité finissent par dessécher l'esprit, en mettant en péril les écoles et les universités, l'art et la créativité ainsi que certaines valeurs fondamentales telles que la *dignitas humanas*, l'amour et la vérité »²³.

Utile ? Inutile ?

L'idée ici développée, et que concrétise d'une certaine manière la mesure ISA, est de faire place et de donner la parole (par leur créativité) à celles et ceux qui, trop souvent encore, subissent au quotidien le mépris dû à leur qualité d'être (considéré-e-s) sans qualité et sans espoir, mais qui, par leur seule présence, et secondairement par leurs actes, nous obligent.

22. Jean Dubuffet, *L'Art brut préféré aux arts culturels*, catalogue de l'exposition 1949. Si certain-e-s participant-e-s à la mesure ISA commencent par des copies, d'autres effectivement réalisent des œuvres venues de leurs propres « impulsions », c'est-à-dire de leurs trajectoires, de leur histoire, de leurs rêves et sensations, etc., sans suivre des modèles, des écoles ou autres. Et, dans ce cadre, nous pouvons recourir à une définition très large de l'art lu comme « un media de masse qui permet de communiquer des idées, des impressions et des émotions par l'usage de mises en scène esthétiques et transcendantes visant à établir une certaine communion d'esprit avec le spectateur », Claude Philippe Nolin, *L'Art est un media de masse*, Lac-des-plages (Québec), Éditions C.P.Nolin, Productions graphiques et culturelles, 2020. (<https://www.artmediademasse.ca/>)

23. Nuccio Ordine, *L'Utilité de l'inutile. Manifeste*, Paris, Éditions Fayard, 2016, [1ère édition en italien : 2013], Quatrième de couverture.

Elle a pour objectif de mettre en avant l'hypothèse selon laquelle chaque être humain, aussi fragile et souffrant (mentalement, physiquement et/ou socialement parlant) soit-il, est **utile** parce que membre de la communauté humaine, et d'insister sur l'idée selon laquelle être membre de la communauté humaine nous oblige envers chaque Autre, ou encore celle selon laquelle le respect de chaque membre de la communauté humaine, quel que soit ses forces et ses faiblesses, renforce notre humanité.

3. De l'art comme principe de *cure* du lien social

Ce titre est emprunté à l'exposition permanente intitulée *L'aventure humaine* du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Genève. Permettez-moi de faire un léger détour pour saisir l'enjeu. Les différentes Conventions de Genève, liées aux conflits armés internationaux, autorisent le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à rendre visite aux prisonnier-ère-s de guerre (soldats) ainsi qu'aux détenu-e-s civil-e-s. Lors de ces visites, les détenu-e-s offrent fréquemment des objets fabriqués par eux-mêmes aux délégué-e-s du CICR ²⁴. Et, dans la salle du musée consacrée à ces objets, une affiche posée par le musée : « comment une pratique créative peut-elle nous soigner ? »

Cette question, *a priori* simple, révèle une complexité incontestable liée à l'articulation proposée entre « pratique créative », « soigner » et « nous », qui me semble intéressante pour notre sujet, soit la mesure ISA.

Premier élément de la complexité : la pratique créative qui renvoie simplement à l'action de créer quelque chose, un objet, une peinture, une écriture... Un « créer » qui est d'abord et avant tout un geste de liberté, un geste de ré-assurance de soi ²⁵. « Créer » c'est se faire une place dans le monde qui soit vue et entendue ; « créer », dans quelque lieu que ce soit, dans quelques conditions que ce soit ²⁶, c'est ré-affirmer son humanité, c'est aussi initier, (re-)commencer un autre bout de vie..., marquer le fait que l'on habite encore le monde des êtres humains, s'obliger à ne pas renoncer dans un monde qui vous oublie. Celles et ceux, considérés comme des êtres inutiles-au-monde, des êtres sans être-au-monde, des êtres sans place dans le monde, donc considérés sans humanité, renouent en quelque sorte, par l'acte de créer, avec leur vie humaine, avec leur humanité. Ils reviennent « habiter le monde ».

Deuxième élément de la complexité : le « soigner » qui signifie « rendre à la vie », permet aux uns, les personnes souffrantes, de ne pas sombrer ; et permet aux autres, les spectateur-riche-s, notamment dans les expositions, d'entendre le cri silencieux des personnes oubliées, et de les voir, pour, au moins, leur re-donner le temps d'un instant, de quelques pas, le temps d'un regard peut-être, leur dignité, de les reconnaître, donc, comme membre (à part entière) de la communauté humaine.

24. « Il est fréquent que les détenus offrent quelque chose au délégué qui les visite. Fabriqués à partir de matériaux rudimentaires, ces cadeaux révèlent chez eux le besoin d'échapper à l'univers carcéral autant que le souci de manifester leur reconnaissance. Symboliquement enfin, c'est comme si une partie d'eux-mêmes retrouvait le chemin de la liberté » (Mayou R. (éd.), *L'Aventure humaine*, Genève, Infolio éditions, 2013, p.43).

25. Comme le dit une détenue, « Créer, c'est enfin conquérir une liberté d'expression, dire ce que l'on pense alors que tout, autour de nous, nous invite à nous taire et à oublier qui nous sommes. » (Mayou R., « Avec notre sincère reconnaissance » in Mayou R. (éd.), *Objets de prisonniers*, Genève, 5 Continents éditions, 2017, p.7).

26. Ces conditions peuvent être celles extrêmes de l'emprisonnement ou des camps de relégation ou de concentration, etc., mais aussi celles de la vulnérabilité et de l'abandon des Autres.

Troisième élément de la complexité : le « nous » de la question posée. Qui est ce « nous » (dans la question : « comment une pratique créative peut-elle nous soigner ? ») ? La lecture que j'aimerais développer ici insiste pour dire que le « nous », c'est le lien social. La pratique créative soigne le lien social. Un monde sans art « serait un monde sans désirs, sans idéal, sans insolence, un monde d'automates privés de ce qui fait qu'un être humain le soit vraiment : la capacité de sortir de soi-même pour devenir un autre et des autres », pour reprendre Mario Vargas Llosa, dans son discours de réception de son prix Nobel de littérature²⁷. Peut-être un autre argument en faveur de la force de l'art dans le lien social consiste à rappeler les destructions visant justement des œuvres d'art au cours de l'Histoire. Rappelons les livres jugés hérétiques par l'Inquisition, les bouddhas de Bâmiyân par les Talibans ou encore les œuvres de Tombouctou menacées par les djihadistes et protégées par les habitants et habitantes du lieu.

En ce sens, l'importance de l'art (la peinture, la sculpture, la littérature) dans la vie des Hommes est une évidence parce que l'art relie les Hommes entre eux. L'objet créé reste ainsi, et à jamais, la marque de l'humanité de la personne créante. Il constitue un lien entre le dedans (la personne isolée, disqualifiée, enfermée sur elle-même, recalée des dispositifs) et le dehors (la société). Et surtout l'objet créé nous oblige. Il est ce qui nous rappelle encore et toujours que le « créateur » est membre de la communauté humaine, au même titre que n'importe quel Autre, proche ou lointain, *a fortiori* pour des personnes isolées, vivant dans la désolation, dé-liées en quelque sorte.

La « pratique créative nous soigne » parce qu'elle soigne aussi le lien social. Certes, dans le cadre de l'extrême vulnérabilité, elle permet à la personne de renouer avec sa dignité, mais elle permet aussi de « panser » le lien social en le rattachant aux enjeux de solidarité et de responsabilité.

4. ISA, non pas de l'assistantat garanti, mais bien davantage de la considération et donc de la dignité recouvrée

ISA est une ouverture pour une société non pas à deux, trois ou quatre vitesses, mais pour une société dans laquelle la question des Droits de l'Homme est prise dans son essence même (c'est-à-dire dans la question qui anime l'Homme depuis des millénaires), à savoir cette obligation d'un être humain envers un autre être humain, une obligation visant à lui épargner la misère, l'errance, la torture, la désolation, etc., une obligation d'éviter à l'Autre l'inhumanité, pour éviter de devenir soi-même inhumain.

Mais, plus encore et comme le rappelait Karl Jaspers à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, reprenant Victor Schoelcher, un défenseur de l'abolition de l'esclavage, « il existe entre les hommes, du fait qu'ils sont des hommes, une solidarité en vertu de laquelle chacun se trouve co-responsable de toute injustice et de tout mal commis dans le monde, et en particulier des crimes commis en sa présence ou sans qu'il les ignore »²⁸. Par cette proposition, Karl Jaspers invoque l'obligation que l'appartenance à une même communauté humaine érige. C'est cette obligation qui fait le cœur de ISA. Il s'agit d'un défi quotidien qui place la solidarité et la responsabilité au cœur même de la

27. Mario Vargas Llosa, *Discours de réception du Prix Nobel de littérature*, Stockholm, 07.12.2010.

28. « Quelque part dans la profondeur des rapports humains, s'impose une exigence absolue : en cas d'attaque criminelle, ou de conditions de vie menaçant l'être physique, n'accepter de vivre que tous ensemble ou pas du tout ; c'est ce qui fait la substance même de l'âme humaine. ». Karl Jaspers, *La Culpabilité allemande*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1990 [1ère édition en allemand : 1946], p.47.

vie sociale, avant les logiques de compétition, d'efficacité et de rivalité, et même de bienveillance et de compassion qui ne sont que des cache-misères d'un monde concurrentiel.

Ces personnes qui ont essayé maintes et maintes mesures d'insertion classiques, qui ont échoué à toutes les étapes et propositions de revenir « normalement » dans la société, c'est-à-dire par le biais du travail, ou qui, très tôt, ont été inscrites et se sont inscrites dans des filières de marginalisation croissante (sans parler de déviance ou de polytoxicomanie) et ce, quelles qu'en soient les raisons, ces personnes « désaffiliées, désappuyées, fracassées », pour reprendre quelques-uns des termes souvent utilisés pour les qualifier, ne sont-elles pas tout simplement des personnes handicapées socialement ? Ne sont-elles pas justement inscrites dans des logiques de mésestime de soi, de déconsidération, de mépris..., à savoir des logiques renvoyant à l'identité sociale et humaine de la personne ?

Dès lors, nous pouvons imaginer sans difficulté, et le vérifier, que ce lieu, ce lieu sans jugement, ce lieu où l'être humain vient avec ses difficultés, avec ses fragilités, avec ses faiblesses et ses quelques forces, pour en parler ou ne pas en parler, pour se décharger ou au contraire se concentrer sur sa tâche, sur son œuvre dans un silence quasi religieux, « participe pleinement au développement de la personne et de son épanouissement en qualité de sujet ». Ici, peut-être parce que dans ce lieu sans attente, la personne accueillie peut, enfin, laisser ses atours de personne marginale – à l'aide sociale –, et se reconstruire une dignité reconnue et acceptée. Ce qui va jusqu'à conduire une personne accueillie dans le programme ISA à dire, quand quelqu'un lui demande ce qu'elle fait : « Je travaille dans un atelier d'art ». C'est-à-dire « JE TRAVAILLE » (donc je ne suis pas à la charge de la société) et « DANS UN ATELIER D'ART » (donc dans un lieu prestigieux, l'art étant associé au musée, à la créativité, au prestige, voire à l'argent...). Donc, j'existe socialement et je suis reconnu humainement !



* * *

IMPRESSUM ARTIAS

Mise en page et gestion web
Sonia Frison

Photos
OSEO Valais

Rédaction
Vivianne Châtel,
Guillaume Sonnati et
Marc-Henry Soulet

Lectorat
Amanda Ioset et Camille Zimmermann

Editrice

Artias
Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale
Rue des Pêcheurs 8
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch
www.artias.ch
www.guidesocial.ch